

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILLANDRE Elisabeth

Etaient présents en visioconférence :

LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusés : Yvon LE MOIGNE

Départs de Vincent CLEC'H et Rémy GUILLOU à 12h15

Départs de Josette CONNAN et Jean-Pierre GIUNTINI à 12h45

Départ de Dominique PARISCOAT à 13h

Départs de Philippe LE GOFF et Claude LOZAC'H à 13h15



DELBU2021-03-027

DETR 2021 PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS PAR LA SECURISATION DU BARRAGE DE MAHALEZ

La rivière « Le Quinic » et son affluent, le ruisseau « Le Canon », alimentent la retenue de Mahalez. Le bassin versant de la rivière « Le Quinic » couvre une superficie de 25 km² sur le département des Côtes d'Armor (22) et présente un cheminement hydraulique de 8,8 km. « Le Quinic » prend sa source au Sud de la commune de Kerfot à une altitude de 90 mNGF. Durant son parcours, sa pente est d'environ 1%. Le bassin versant en amont de la retenue de Mahalez couvre une superficie de 18 km². Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, l'agglomération va classer, au conseil du 23/03/2021, l'ouvrage de Mahalez comme « GEMAPIen », compte tenu du volume retenu.

PROBLEMATIQUE RENCONTREE

Dans le cadre de l'exploitation du barrage de Mahalez, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite remplacer les vannes de fond du barrage et compléter les aménagements pour sécuriser l'ouvrage. Actuellement le fonctionnement du barrage a changé par rapport au fonctionnement initial. La retenue est toujours vide et fonctionne comme un bassin d'orage.

DESCRIPTION DU PROJET

Les travaux à réaliser sont :

- Études et conception des ouvrages à réaliser,
- Fourniture et pose d'une nouvelle passerelle d'accès et d'une plateforme,
- Dépose des vannes existantes et de leurs accessoires,
- Fourniture et pose de nouvelles vannes et leurs accessoires,
- Fourniture et pose d'un coffret de pilotage et de télégestion
- Mise en service

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Sécurisation et automatisation des ouvrages de vannage et de génie civil du barrage de classe C.

CALENDRIER

- Date de la publicité des marchés : avril 2021
- Date prévisionnelle de notification des marchés : juillet 2021
- Date prévisionnelle de fin des travaux : mai 2022

FINANCEMENT (plan de financement en annexe)

Coût total du projet : 247 050 € HT

Montant de subvention DETR 2021 sollicité : 35 % soit 86 467 €

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- De demander à bénéficier des aides au titre de la DETR 2021
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement,
Que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



ANNEXE

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Investissement		ETAT – DETR 2021	86 467,00 € (35 %)
Travaux préparatoires	25 000,00 €		
Travaux de réhabilitation des vannes	172 050,00 €	Autofinancement	160 583,00€ (65 %)
Travaux complémentaires suite tempête Alex	50 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	247 050,00 €	TOTAL RECETTES	247 050,00 €